

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 370.

LE VENDREDI, 18 février 1921.

Le Comité permanent des édifices et terrains publics a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres. Le tout respectueusement soumis.

L. G. POWER,

*Faisant fonction de président.*

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport. Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Boyer, du Comité permanent de l'agriculture et des forêts, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 370.

LE VENDREDI, 18 février 1921.

Le Comité permanent de l'agriculture et des forêts a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres. Le tout respectueusement soumis.

ARTHUR BOYER.

*Président.*

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport. Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Dandurand, du Comité permanent du compte-rendu des débats, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 370.

LE VENDREDI, 18 février 1921.

Le Comité permanent du compte-rendu des débats a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres. Le tout respectueusement soumis.

R. DANDURAND,

*Président.*

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport. Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. McMeans, du Comité permanent de l'immigration et du travail, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—